

## Règlement du vide-grenier de Grésy-sur-Aix

**Article 1 :** Le Comité des Fêtes organise un vide-grenier réservé à la vente de matériel usagé, le premier dimanche d'avril ouvert à tous, professionnels et particuliers, dans la limite des places disponibles.

**Article 2 :** Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription obligatoirement accompagnés du règlement financier et documents à fournir. En raison des frais engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement de la part de l'organisateur.

**Article 3 :** l'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature, notamment en raison du non-respect par l'exposant du présent règlement lors d'une édition précédente, ainsi que celui d'exclure sans indemnités d'aucune sorte tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation.

**Article 4 :** L'accueil et l'installation des exposants se fera à partir de 5h30. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur les emplacements ou à circuler sur le site du vide-grenier de 8h00 à 16h00. (sauf véhicule d'urgence).

**Article 5 :** Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou de détériorations.

**Article 6 :** l'exposant s'engage à respecter la surface linéaire qui lui est attribuée.

**Article 7 :** Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice ainsi qu'à régler à l'amiable tout litige éventuel entre lui-même et un acheteur ou tout autre exposant.

**Article 8 :** En aucun cas, les forains, commerçants et vendeurs de nourritures à emporter de tout ordre ne seront acceptés sur le site.

**Article 9 :** **Lors de leur départ, à partir de 16h00, les exposants s'engagent à ne laisser aucun objet sur le site du vide-grenier.**

**Article 10 :** Les conditions météorologiques ne sont pas un motif d'annulation et de remboursement des inscriptions.

# Vide-Grenier Grésy-sur-Aix

**Dimanche 02 Avril 2017**

Parking de la Salle Polyvalente

**Accueil des exposants  
à partir de 5h30**

**Ouvert au public  
de 8h à 16h  
Entrée Gratuite**

### Exposants

Renseignements par mail  
**cfgresysuraix@free.fr**

ou par téléphone  
du lundi au vendredi  
de 17h à 20h au

**07 81 87 45 20**

**Inscriptions obligatoires par courrier :**

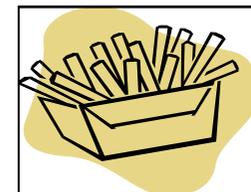
Comité des Fêtes de Grésy-sur-Aix

Mairie

73100 GRESY-SUR-AIX



Snack  
Buvette



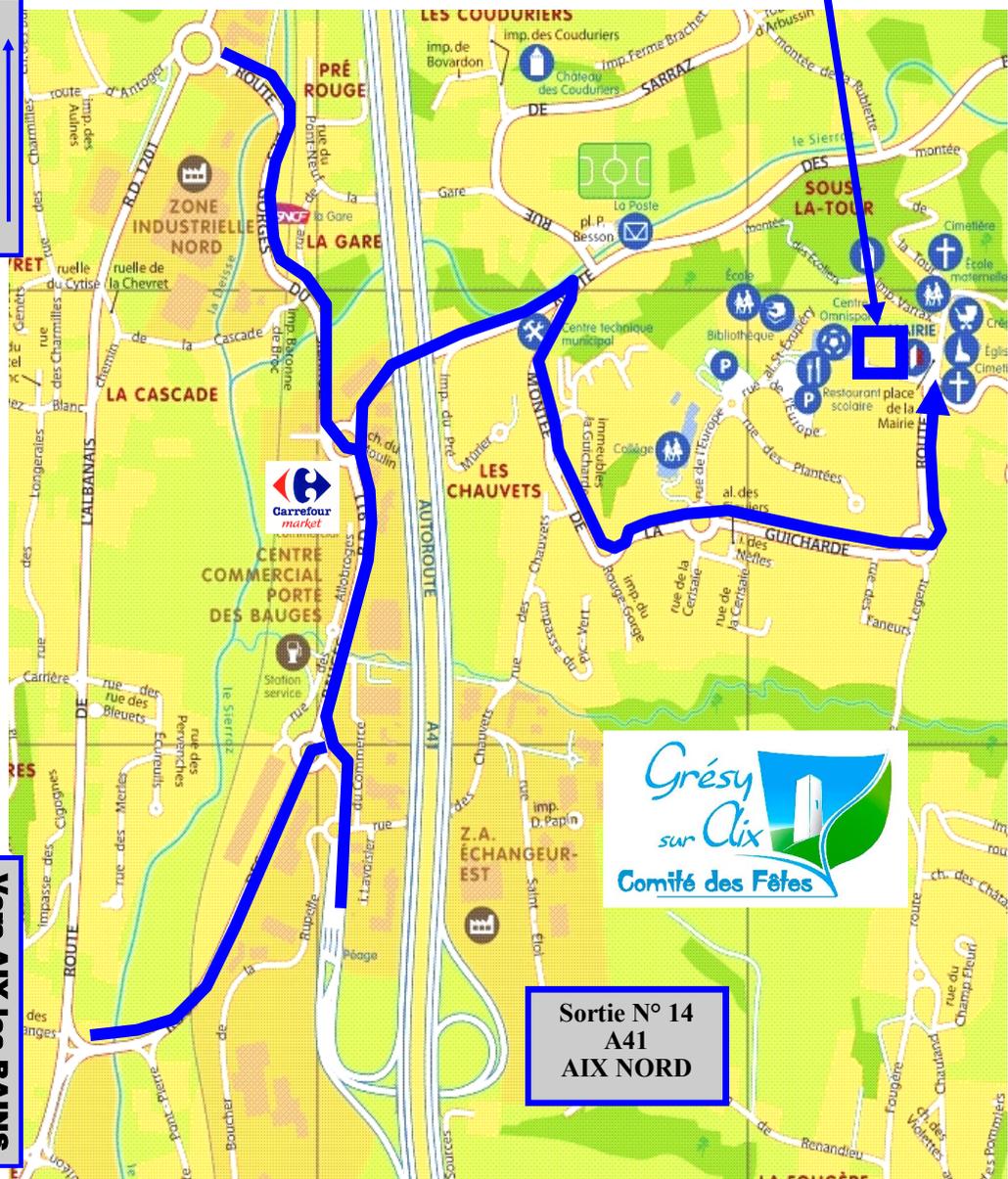
Organisé par le Comité des Fêtes de Grésy-sur-Aix

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique*

Situation du Vide-Grenier de Grésy-sur-Aix

Vers ANNECY

Vers AIX les BAINS



Sortie N° 14  
A41  
AIX NORD



Bulletin d'Inscription & déclaration sur l'honneur

NOM, Prénom :

Adresse : n°  rue

Code Postal :  Ville :

Téléphone :  ou

Adresse mail :

Je réserve :

emplacement(s) de 3 mètres linéaires à 13€ en extérieur =

emplacement(s) de 3 mètres linéaires à 20€ en intérieur =

Seules les inscriptions accompagnées du règlement complet par chèque et des documents demandés seront prises en compte :

- > 1 - Photocopie recto/verso de la carte d'identité ;
- > 2 - Photocopie recto/verso du registre du commerce pour les professionnels ;
- > 3 - Une enveloppe timbrée pour l'envoi du Pass ;
- > 4 - Règlement par chèque bancaire, à l'ordre de :

Comité des Fêtes de Grésy-sur-Aix

Nature des objets proposés à la vente :

Je soussigné, déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de deux (2) vide-greniers par année civile et **avoir pris connaissance du règlement situé au dos et l'accepter** .

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**retourner à : Comité des Fêtes - MAIRIE - 73100 GRESY-SUR-AIX**

> un PASS validant votre inscription vous sera envoyé

Réservé à l'organisation : N° PASS



Réservé à l'organisation : N° EMPLACEMENT

Direction MAIRIE de Grésy-sur-Aix

[www.comfete-gresy.fr](http://www.comfete-gresy.fr)